

## Valorisation du potentiel énergétique dormant de la forêt jurassienne

Le Thermoréseau de Porrentruy qui dessert également Fontenais est un succès. A tel point que son extension est programmée avec la prochaine construction d'une seconde centrale de chauffe équipée d'un système couplage chaleur-force permettant en plus de la production de chaleur d'injecter de l'électricité dans le réseau. Le Thermoréseau ajoutot permet d'économiser 3,4 millions de litres de mazout par année.

A ce jour le bois couvre 8 % des besoins en chaleur dans le canton du Jura. Selon diverses sources, le potentiel de la forêt jurassienne permettrait d'atteindre 20 %, ce qui représente l'équivalent de 25 millions de litres de mazout.

Face aux défis énergétiques qui nous attendent, à savoir la sortie du nucléaire, la promotion des énergies renouvelables, la lutte contre le réchauffement climatique avec à la clef la nécessaire réduction de notre dépendance à l'égard des énergies fossiles, le potentiel énergétique de la forêt jurassienne ne doit pas être négligé. Avec en prime la possibilité de créer des emplois.

Dans l'exploitation forestière, outre le bois noble utilisé à des fins industrielles habituelles, tous les déchets peuvent être valorisés énergétiquement. Les cimes et branchages finissent en copeaux, et même les résidus des scieries (sciure, écorces) peuvent être avantageusement utilisés. Dans le canton de Vaud par exemple, une grande scierie fournit de la chaleur à 4200 ménages et de l'électricité pour son propre usage et 8000 ménages.

Un potentiel considérable existe sur le territoire cantonal. D'ailleurs diverses initiatives fleurissent. Citons pour exemple des projets de Thermoréseau à St-Ursanne et au Noirmont.

Nous demandons au Gouvernement jurassien, en étroite collaboration avec les acteurs de l'économie forestière (AJEF, Thermobois, les triages forestiers, les entreprises forestières) de promouvoir le potentiel énergétique dormant de la forêt jurassienne :

- par une évaluation de ce potentiel
- par des mesures financières et fiscales incitatives favorisant les investissements nécessaires
- par toutes les mesures permettant la valorisation énergétique de la forêt jurassienne.

Mais bien entendu, en fixant des limites claires permettant de respecter un juste équilibre assurant la sauvegarde de la pérennité de la forêt jurassienne, une richesse dont nous devons répondre devant les générations futures.

Delémont, le 22.06.2011

Le responsable : P-Alain Fridez

*[Handwritten signatures and names]*  
J. Lorenz, Claude Roffet, A. Vey, M. Müller, J. Sutil, P. Fridez